

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kauramin® Powder 700

UFI: SK91-WKSS-W00C-C6Q6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique, pour les utilisateurs industriels et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF France SAS
176, rue Montmartre
75002 PARIS
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières ou les fumées.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0
Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Produit: **Kauramin® Powder 700**

(ID Nr. 30034770/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: formaldéhyde à....%, 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange. Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit de condensation à base de:formaldéhyde à....%, 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine, dans l'eau

Ingrédients soumis à réglementation

1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine

Teneur (W/W): >= 5 % - < 7 % Carc. 2

Numéro CAS: 108-78-1 Repr. 2 (fertilité)

Numéro-CE: 203-615-4 STOT RE (Voies urinaires.) 2

Numéro d'enregistrement REACH: H351, H361f, H373

01-2119485947-16

Numéro INDEX: 613-345-00-2

Inclus à la liste des substances candidates conformément à l'Article 59, paragraphes 1 et 10, du Règlement CE n° 1907/2006

("REACH").

formaldéhyde à....%

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Teneur (W/W): >= 0,2 % - < 0,3 % Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)
Numéro CAS: 50-00-0 Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 200-001-8 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Corr. 1B 01-2119488953-20 Eye Dam. 1

Numéro INDEX: 605-001-00-5 Skin Sens. 1 Muta. 2

Substance avec limite d'exposition Carc. 1B

professionnelle EU H330, H317, H350, H341, H314, H301 + H311

Classification différente selon les

connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Acute Tox. 3 (par voie cutanée) Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur) Acute Tox. 3 (par voie orale)

Skin Sens. 1A Muta. 2 Carc. 1B Skin Corr. 1B Eye Dam. 1

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Dam./Irrit. 2: 5 - < 25 %

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5

%

Skin Sens. 1: >= 0,2 % Skin Corr./Irrit. 2: 5 - < 25 % Skin Corr./Irrit. 1B: >= 25 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: formaldéhyde à....%, vapeurs nocives Conseil: Risque d'explosion des poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales. En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. Éviter la pénétration dans des drains et eaux de surface. Vérifier la conformité avec les règlementations locales avant envoi dans les installations de traitement des effluents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à sec. Pour de grandes quantités: Ramasser à sec.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informer les travailleurs des risques possibles causés par la libération de formaldéhyde au cours du traitement.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. poussières explosibles. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), papier, Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

50-00-0: formaldéhyde à....%

VLE 0,74 mg/m3 (Directive 2004/37/CE)

VME 0,62 mg/m3; 0,5 ppm (Directive 2004/37/CE) VME 0,37 mg/m3; 0,3 ppm (Directive 2004/37/CE)

VLE 0,6 ppm (Directive 2004/37/CE)

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

VME 0,37 mg/m3 ; 0,3 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes VME 0,62 mg/m3 ; 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes VLE (FR) 0,74 mg/m3 ; 0,6 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

VLE 0,4 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VME 0,2 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement:

Composants avec PNEC

50-00-0: formaldéhyde à...%

eau douce: 0,132 mg/l eau de mer: 0,132 mg/l

libération sporadique: 0,49 mg/l sédiment (eau douce): 0,686 mg/l sédiment (eau de mer): 0,686 mg/l

sol: 0,059 mg/l

station d'épuration: 0,19 mg/l

air:

Pas de valeur PNEC disponible.

108-78-1: 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine

eau douce: 0,51 mg/l eau de mer: 0,051 mg/l libération sporadique: 2 mg/l station d'épuration: 100 mg/l sédiment (eau douce): 13,06 mg/kg

sol: 2,312 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans

les organismes n'est attendue.

air:

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau de mer): 1,306 mg/kg

Composants avec DNEL

50-00-0: formaldéhyde à....%

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,75 mg/m3, 0,6 ppm

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,375 mg/m3, 0,3 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 240

mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

4,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

102 mg/kg

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, par voie cutanée:

0.012 ma/cm2

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 0.1 mg/m3

108-78-1: 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée:

117 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 82,3

mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11,8

mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 8,3 mg/m3 consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques. Inhalation: 1.5

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

0,42 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation de poussières. (Filtre à particules EN 143 type FFP2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide
Etat physique: poudre
Couleur: blanc(he)

Odeur: pratiquement inodore

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

Point de fusion: env. 100 °C

Point d'ébullition:

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure d'explosivité: 500 g/m3 (DIN 51649-1)

La limite inférieure d'explosivité des poussières a été déterminée.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Température d'auto-inflammation: > 300 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: > 250 °C (ATD)

Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre

appropriés.

Valeur du pH: env. 9 (DIN ISO 976)

(eau, 500 g/kg, 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): < 3,0

(20 °C)

Ces informations proviennent des propriétés de chacun des

composants.

Pression de vapeur:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

propriétés des différents constituants.

Données relatives à : eau

Pression de vapeur: 23,4 hPa

(20 °C)

Données bibliographiques.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

(méthode interne)

date d'impression 11.10.2025

Données relatives à : formaldéhyde à....% Pression de vapeur: 1,2 - 1,3 hPa

(20 °C)

Les données se rapportent à la

matière active.

14 hPa

(55 %(m), 20 °C) dynamique

Données relatives à : eau

Pression de vapeur: 23,4 hPa

(20 °C)

Données bibliographiques.

Données relatives à : formaldéhyde à....%

Pression de vapeur: 1,2 - 1,3 hPa

(20 °C)

Les données se rapportent à la

matière active.

14 hPa (méthode interne)

(55 %(m), 20 °C) dynamique

Données relatives à : eau

Pression de vapeur: 23,4 hPa

(20 °C)

Données bibliographiques.

Données relatives à : formaldéhyde à....% Pression de vapeur: 1,2 - 1,3 hPa

(20 °C)

Les données se rapportent à la

matière active.

14 hPa

(55 %(m), 20 °C) dynamique

Densité relative:

non déterminé

Densité:

Aucune information n'est disponible pour la densité absolue. Au lieu de cela, la densité apparente a été déterminée comme une valeur

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 33,53 - 77,79 µm

(D50, Volumetric Distribution,

mesuré(e))

(méthode interne)

à granulation fine -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

page: 11/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif mais un

mélange air/poussière pourrait provoquer une explosion de

poussières.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: env. 700 kg/m3 (DIN ISO 697)

Autres informations: aucun(e)

Vitesse d'évaporation:

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation spontanée en présence d'acides forts, de bases et de peroxydes. Lors des réaction avec les acides, l'eau et/ ou la chaleur, du formaldehyde sera libéré, pouvant agir en tant que sensibilisant.

10.4. Conditions à éviter

> 30 °C

Eviter la chaleur. Eviter l'humidité. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Peroxydes organiques, bases fortes, acides forts, anhydrides d'acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

formaldéhyde à....%

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (test de Draize) Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : formaldéhyde à....%

Evaluation de l'effet sensibilisant:

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. Cause une sensibilisation dermale chez l'homme.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a causé le cancer lors d'études sur animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : formaldéhyde à....%

Evaluation du caractère cancérogène:

Après une exposition inhalative à vie à des concentrations provoquant des dommages aux muqueuses, des tumeurs nasales sont apparues chez les rats. Pour d'autres espèces animales ces

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

mêmes résultats n'ont pas été observés ou l'ont été avec un effet nettement plus faible. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) a classé le formaldéhyde en Catégorie 1 des substances cancérigènes chez l'homme, sur la base d'une évidence épidémiologique qui a montré une relation entre l'exposition à l'aldéhyde formique et le cancer du rhino-pharynx. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Melamine

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après l'expérimentation animale par ingestion répétée de doses élevées, la substance peut provoquer des lésions testiculaires. On ne peut exclure un effet néfaste potentiel sur la fertilité.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

<u>Toxicité pour le développement</u>

Evaluation du caractère tératogène:

non tératogène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Données relatives à : formaldéhyde à....%

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer la perte de la vue après ingestions répétées. A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer la perte de la vue.

Données relatives à : 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine; mélamine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

page: 14/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 500 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique) Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Le produit n'a pas été testé.

page: 15/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Données sur l'élimination: Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable Pas applicable

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

page: 17/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0
Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Produit: **Kauramin® Powder 700**

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Packing group: Pas applicable Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

<u>Transport aérien</u> <u>Air transport</u>

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Environmental Not applicable Dangers pour l'environnement: hazards: Précautions particulières à None known Aucun connu Special precautions prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75, 28, 72, 77

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 43,43bis

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Carc. Cancérogénicité

Repr. Toxicité pour la reproduction

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Acute Tox. Toxicité aiguë Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Muta. Mutagénécité sur les cellules germinales Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies urinaires.)à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H330 Mortel par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle

page: 20/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.05.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 11.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: Kauramin® Powder 700

(ID Nr. 30034770/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 11.10.2025

correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.